



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

BUDGET EN BREF

ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 2014
Vers un meilleur équilibre

POLITIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES

Tant dans sa conception que dans sa présentation, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) est fondée sur la prémisse que l'équilibre budgétaire ne devrait pas être la priorité du gouvernement fédéral. Au Canada, le problème d'endettement se situe clairement au sein des ménages et non du gouvernement fédéral. L'ABGF se préoccupe beaucoup plus de l'inégalité des revenus et de la faiblesse à la fois de la croissance économique et du marché du travail, que des taux d'endettement du gouvernement fédéral, qui décroissent et demeurent faibles comparés à ceux des dernières décennies.

L'ABGF se concentre sur la création d'emplois, la réduction des inégalités et le financement des programmes sociaux, comme des services de garde abordables et de meilleurs soins de santé, tout en maintenant le Canada en bonne posture financière.

Alors que la croissance économique n'est qu'un peu plus forte sous le scénario de l'ABGF que sous celui du gouvernement fédéral, la situation de l'emploi quant à elle s'améliore considérablement. L'ABGF créera un environnement qui permettent aux personnes exclues du marché du travail depuis la récession, tout particulièrement les jeunes, de sortir du chômage forcé et d'intégrer la main-d'œuvre, d'être rémunérées pour effectuer un travail productif.

En plus d'améliorer la croissance économique et l'état de santé du marché du travail, l'ABGF s'assurera que le Canada demeure un endroit où il fait bon vivre en freinant l'inégalité croissante des revenus qui sévit au pays depuis quelques années. Au total, l'ABGF arrachera 855 000 Canadiennes et Canadiens des affres de

la pauvreté, soit 20 % de tous ceux et celles qui sont présentement forcées de subvenir aux besoins de leur famille avec des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. Cette réduction du taux de pauvreté touchera particulièrement les personnes âgées, pour lesquelles la baisse atteindra 46 %, et les enfants, pour qui la baisse sera de 26 %. Ainsi, grâce aux mesures proposées dans l'ABGF, plus de 300 000 personnes âgées et plus de 260 000 enfants sortiront de la pauvreté.

L'ABGF utilise toute la puissance des effets multiplicateurs pour accélérer la croissance économique et celle de l'emploi. Un dollar investi en infrastructures ou en programmes sociaux peut relancer la croissance beaucoup plus efficacement qu'une réduction d'impôt. Si le gouvernement augmente les impôts des personnes au sommet de l'échelle salariale et dépense cet argent efficacement, tous les Canadiennes et Canadiens pourront en bénéficier.

L'ABGF démontre qu'on peut améliorer considérablement la vie des Canadiennes et Canadiens en développant les services publics et sociaux, en fournissant des soins de santé de qualité, des logements à loyer modique et des études postsecondaires à coût abordable, en plus de réduire de manière significative la pauvreté et les inégalités, créer des centaines de milliers de nouveaux emplois, augmenter la croissance économique et atteindre l'équilibre budgétaire. Les solutions existent, il ne manque que la volonté politique : c'est au public d'accentuer la pression.

TABLEAU 1 Scénario de l'ABGF

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
PIB nominal	1 875 000 \$	1 979 889 \$	2 071 289 \$	2 160 069 \$
Croissance du PIB nominal	3,0 %	5,6 %	4,6 %	4,3 %
Revenus (M)				
Scénario de référence	265 200 \$	277 400 \$	293 900 \$	307 000 \$
Effet net des mesures de revenus de l'ABGF		36 505 \$	36 984 \$	48 789 \$
Effet multiplicateur		4 128 \$	5 618 \$	7 161 \$
Total	265 200 \$	318 034 \$	336 502 \$	362 950 \$
Dépenses (M)				
Scénario de référence	253 600 \$	253 100 \$	259 400 \$	268 800 \$
Effet net des mesures de dépenses de l'ABGF		45 759 \$	46 527 \$	54 392 \$
Total	253 600 \$	298 859 \$	305 927 \$	323 192 \$
Service de la dette	29 500 \$	30 160 \$	32 172 \$	35 802 \$
Solde budgétaire (déficit)	-17 900 \$	-10 990 \$	-1 598 \$	3 956 \$
Déficit accumulé	617 900 \$	628 890 \$	630 487 \$	626 532 \$
Indicateurs budgétaires en proportion du PIB				
Revenus/PIB	14,1 %	16,1 %	16,2 %	16,8 %
Dépenses/PIB	13,5 %	15,1 %	14,8 %	15,0 %
Solde budgétaire/PIB	-1,0 %	-0,6 %	-0,1 %	0,2 %
Dettes/PIB	33,0 %	31,8 %	30,4 %	29,0 %
Effets de l'ABGF sur l'emploi				
	2013	2014	2015	2016
Emplois créés par l'ABGF (milliers)		278	269	264
Population active occupée (milliers)	17 803	18 532	18 838	19 162
Taux d'emploi (par rapport à la population en âge de travailler)	61,8 %	63,4 %	63,6 %	63,8 %
Population active en chômage (milliers)	1 361	1 163	1 132	1 088
Taux de chômage	7,1 %	5,9 %	5,7 %	5,4 %

TABLEAU 2 Liste des programmes de l'ABGF (M \$)

Titre du programme	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Agriculture			
Annuler les compressions aux programmes agricoles	13	13	13
Arts et culture			
Conseil des arts du Canada	120	120	120
Réinvestir dans les programmes du ministère du Patrimoine canadien	21	41	62
Promouvoir les artistes Canadiennes et Canadiens à l'étranger	25	25	25
Assurance-emploi			
Renouveler le Projet pilote sur la bonification des semaines de prestations d'AE	500	500	500
Exemption pour le Travail pendant une période de prestations	200	200	200
Soutien aux personnes licenciées après avoir longtemps occupé le même emploi	100	100	100
Subvention canadienne pour l'emploi alternative	600	600	600
Projet pilote en vue d'un seuil d'admissibilité universel de 360 heures	300	300	300
Commerce			
Annuler les compressions au Service des délégués commerciaux et aux bureaux consulaires aux États-Unis	99	99	99
Défense nationale			
Réduire les dépenses militaires à ce qu'elles étaient avant le 11 septembre 2001	-1 280	-2 600	-3 200
Développement international			
Bonifier l'aide au développement pour atteindre 0,31% du revenu national brut	1 083	1 362	1 648
Développement sectoriel			
Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Soutien aux services ferroviaires voyageurs	800	800	800
Foresterie durable	300	300	300
Mesures nationales pour les industries vertes	150	150	150
Rétablissement du taux d'imposition de 28 % pour les entreprises gazières, pétrolières et minières	-1 000	-1 000	-1 000
Capitaliser la Banque de développement canadien	1 000	0	0

Eau

Fonds public national pour les aqueducs et les égouts	2 700	2 700	2 700
Fonds pour le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées	1 000	1 000	1 000
Nettoyer les voies d'eau prioritaires	950	950	950
Plan d'action global pour les Grands Lacs	500	0	0
Établissement de cadres de suivi de la qualité et de la quantité de l'eau	109	109	109
Rétablissement de la Région des lacs expérimentaux	2	2	2
Études d'impact sur l'environnement pour tous les projets énergétiques et miniers	50	0	0
Étude des effets de la fracturation hydraulique et de l'exploitation des sables bitumineux	37	0	0

Éducation postsecondaire

Réduire les droits de scolarité à ce qu'ils étaient en 1992	2 890	3 036	3 190
Créer de nouvelles bourses basées sur le besoin financier	2 208	2 248	2 277
Abolir le crédit d'impôt pour manuels	-41	-41	-41
Annuler l'exemption pour bourses d'études	-44	-44	-44
Abolir le crédit d'impôt pour études et frais de scolarité	-1 055	-1 055	-1 055
Abolir les REE	-155	-155	-155
Abolir le Programme canadien d'épargne-études et le Bon d'études canadien	-913	-953	-982
Éliminer le plafond du PAENP pour les étudiantes et étudiants autochtones	590	620	650
Augmenter de 10 % le financement de la recherche	231	231	231
Ajouter 3 000 bourses d'études supérieures du Canada	17	17	17

Égalité des genres

Plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes	498	498	498
Augmenter le financement de Condition féminine Canada	100	100	100
Atteindre l'équité salariale au fédéral	10	10	10
Abolir le fractionnement du revenu de retraite	-1 505	-1 558	-1 620

Environnement et changements climatiques

Éliminer les subventions aux industries extractives	-375	-340	-340
Programme national de conservation	454	154	154
Énergie durable : ouvertures stratégiques	272	275	295
Soutenir les mesures internationales d'adaptation et d'atténuation	400	400	400

Fiscalité

Rétablir les taux d'impôt sur les sociétés de 2007	-11 500	-11 500	-11 500
Nouveau palier d'imposition pour les revenus supérieurs à 250 000 \$ (35 %)	-2 465	-2 639	-2 835
Éliminer les échappatoires fiscales et simplifier le régime fiscal	-9 600	-9 792	-9 988
Retenue à la source dans les paradis fiscaux	-2 000	-1 800	-1 620
Taxe sur les transactions financières	-4 000	-4 080	-4 162
Droits de succession (seuil : +5 M\$)	-2 000	-2 000	-2 000
Taxe sur le carbone	0	0	-11 250
Remboursement d'impôt national pour l'environnement	0	1 875	7 500

Inégalités de revenus, pauvreté et richesse

Transfert aux provinces en matière de lutte à la pauvreté	2 000	2 000	2 000
Doubler le crédit d'impôt remboursable pour la TPS	4 460	4 550	4 650
Doubler le supplément de la Prestation nationale pour enfants	3 060	3 090	3 140
Annuler la Prestation universelle pour la garde d'enfants	-2 040	-2 060	-2 080

Internet

Moderniser l'infrastructure haute vitesse	400	450	500
Relancer le Programme d'accès communautaire	40	40	40

Jeunes

Mesure pour les jeunes travailleurs et travailleuses	100	100	100
Étude sur la participation électorale des jeunes	10	0	0

Logement

Nouveaux logements à loyer modique	2 000	2 000	2 000
------------------------------------	-------	-------	-------

Petite enfance

Développer les services de garde à prix abordable	1 000	2 000	3 000
---	-------	-------	-------

Premières Nations

Réseaux de traitement des eaux usées	470	470	470
Logement	1 000	1 000	1 000
Éducation	715	715	715
Programme des services de santé non assurés (SSNA)	573	805	805
Formation spécialisée	100	100	100
Doubler le nombre de programmes de prévention de la violence familiale	30	30	30
Commission nationale d'enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées	5	5	0
Soutenir la justice réparatrice autochtone	51	51	51

Retraites et personnes âgées

Bonifier le Supplément de revenu garanti	1 100	1 150	1 210
Limiter les cotisations aux REER à 20 000 \$ par année	-1 140	-1 320	-1 520

Santé

Programme national d'assurance-médicaments	3 390	3 831	4 597
Services communautaires	2 600	2 704	2 812
140 nouveaux centres de santé communautaire	300	0	0
Centres de soins de longue durée	2 300	2 369	2 440
Réduire de 50 % les frais d'utilisation des soins de santé dans les centres de soins de longue durée	3 200	3 296	3 395
Soins dentaires pour les enfants	50	100	200
Prestataires de soins de santé autochtones	50	50	0
Abolition des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	-73	-73	-73
Expansion du Programme de contribution pour la santé des femmes	10	10	10
Services en santé mentale	30	30	30
Programme fédéral de santé intérimaire	20	20	20

Services publics

Fonds de déploiement à grande échelle	300	0	0
---------------------------------------	-----	---	---

Villes et développement communautaire

Fonds de renouveau communautaire : transport en commun	1 350	1 350	1 350
Fonds de renouveau communautaire : infrastructure de base	1 250	1 250	1 250
Cadre stratégique de développement économique communautaire	2,5	2,5	2,5
Programme de revitalisation des quartiers	100	100	100
Total des changements de dépenses de l'ABGF	45 759	46 527	54 392
Total des changements de revenus de l'ABGF	-36 505	-36 984	-48 789

AGRICULTURE

Restructurer les programmes agricoles fédéraux existants

- L'ABGF redirigera les dépenses du cadre stratégique fédéral-provincial pour l'agriculture vers les programmes qui soutiennent la souveraineté alimentaire, la transformation et la mise en marché d'aliments locaux ainsi que la formation d'une relève agricole.
- L'ABGF redirigera l'ensemble du financement pour la recherche en agriculture vers à la recherche publique à des fins d'intérêt public.
- L'ABGF lancera une stratégie de réduction de l'endettement agricole pour favoriser l'accès aux terres pour les jeunes (ou nouveaux) agriculteurs et agricultrices de même qu'une retraite digne pour les plus âgées en prévenant l'inflation et la spéculation foncières. Financement agricole Canada recevra le mandat de promouvoir ces objectifs et sera restructuré de façon à ne plus avoir de bénéfices non répartis.

Annuler les compressions aux programmes agricoles

- Les programmes, institutions et agences agricoles publics, créés pour protéger les intérêts des agriculteurs et agricultrices de même que les citoyennes canadiennes et citoyens canadiens, recevront le financement nécessaire pour revenir à leur mission initiale : agir dans l'intérêt du public. L'ABGF investira près de 12,6 millions de dollars par année pour leur permettre de reprendre leurs activités et rebâtir leur capacité à favoriser la prospérité des fermes familiales et promouvoir l'intérêt public en agriculture.

ARTS ET CULTURE

Soutenir le Conseil des arts du Canada

- L'ABGF augmentera le crédit parlementaire annuel du Conseil des arts du Canada pour qu'il atteigne 300 millions de dollars au total, plutôt que les 180 millions de dollars qui lui sont présentement alloués. (Coût : 120 millions de dollars par année)

Réinvestir dans les programmes du ministère du Patrimoine canadien

- L'ABGF renouvellera le financement de plusieurs programmes du ministère du Patrimoine canadien et s'assurera que les fonds qu'ils rendent disponibles augmentent régulièrement en les indexant annuellement au coût de la vie. (Coût : 21 millions de dollars indexés par année)

Promouvoir les artistes canadiennes et canadiens à l'étranger

- L'ABGF accordera la stratégie de diplomatie culturelle du Canada avec sa Stratégie commerciale mondiale et saisira toutes les occasions qui se présentent pour promouvoir les valeurs, les entreprises et les intérêts culturels du Canada dans les marchés clés en finançant à hauteur de 25 millions de dollars par année des mesures pour développer des marchés artistiques et culturels ici et à l'étranger.

ASSURANCE-EMPLOI

Renouveler le Projet pilote sur la bonification des semaines de prestations d'AE

- L'ABGF renouvellera le Projet pilote sur la bonification des semaines de prestations d'AE tout en éliminant progressivement les régions dont le taux de chômage demeure sous le seuil des 8 % pendant 12 mois consécutifs. (Coût : 500 millions de dollars.)

Exemption pour le Travail pendant une période de prestations

- L'ABGF remplacera le projet pilote Travail pendant une période de prestations par une exemption de gains sur la première tranche de 100 \$ gagnée à chaque semaine ou sur 50 % du revenu hebdomadaire si ce montant est plus élevé. (Coût : 200 millions de dollars par année.)

Soutien aux personnes licenciées après avoir longtemps occupé le même emploi

- Le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés recommande que des mesures spéciales soient intégrées de manière permanente au régime d'AE pour soutenir les travailleuses et travailleurs licenciés après avoir longtemps occupé le même emploi. (Coût : 100 millions de dollars par année.)

Subvention canadienne alternative pour l'emploi

- L'ABGF utilisera le régime d'AE pour remplacer la Subvention canadienne pour l'emploi. L'ABGF utilisera 600 millions de dollars des fonds inutilisés pour hausser le transfert aux provinces et aux territoires qui doit servir à mettre en place de nouveaux programmes de formation.
- L'ABGF continuera, d'une part, à aider les groupes vulnérables à faire leur entrée sur le marché du travail et, d'autre part, à soutenir l'alphabétisation et le développement des compétences essentielles, et ce, en maintenant le financement de 500 millions de dollars des programmes issus des ententes sur le marché du travail.

Projet pilote en vue d'un seuil d'admissibilité universel de 360 heures

- L'ABGF lancera un projet pilote qui établira un seuil d'admissibilité uniforme de 360 heures à travers le pays. (Coût : 300 millions de dollars par année.)

COMMERCE

Annuler les compressions au Service des délégués commerciaux et aux bureaux consulaires aux États-Unis

- L'ABGF s'assurera qu'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada promeuve les échanges commerciaux du Canada dans un cadre plus large : celui d'une politique étrangère qui recherche et favorise la paix, le développement de la démocratie ainsi que le respect de la vie privée et des droits de la personne. Pour ce faire, l'ABGF investira 99 millions de dollars par année pour :
 - annuler les compressions imposées au Service des délégués commerciaux, qui aide les entreprises canadiennes à vendre leurs biens et services sur les marchés mondiaux.
 - rétablir le financement des bureaux et services consulaires aux États-Unis, qui conseillent et soutiennent les exportateurs canadiens dans notre plus important marché extérieur.

DÉFENSE NATIONALE

Réduire les dépenses militaires à ce qu'elles étaient avant le 11 septembre 2001

- L'ABGF réduira le ministère de la Défense nationale à sa taille à la veille du 11 septembre 2001 (en valeur constante). Le budget de 20002001 atteignait 11,9 milliards, soit 15,8 milliards en dollars de 2013. L'ABGF réduira de 3,2 milliards de dollars en trois ans l'actuel budget de 19 milliards pour le ramener à 15,8 milliards de dollars.
- Ces réductions dégageraient des fonds publics pour combler les besoins urgents auxquels sont confrontés d'autres secteurs prioritaires, augmenteraient drastiquement l'efficacité du ministère de la Défense nationale et nous doteraient d'une armée capable de protéger les Canadiens et Canadiennes et d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations unies.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Bonifier l'aide au développement pour atteindre 0,31% du revenu national brut

- L'ABGF accroîtra et bonifiera les engagements du Canada en matière d'aide afin de mettre fin à la pauvreté dans le monde. En 2014, l'ABGF portera l'aide publique au développement à 0,31 % du revenu national brut (moyenne internationale) comme le suggère le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ce taux demeurera en vigueur jusqu'à ce que le gouvernement affiche un excédent, ce après quoi il pourra effectuer une planification à long terme de hausses. (Coût : 1,1 milliard de dollars en 2014–2015, 1,3 milliard en 2015–2016 et 1,6 milliard en 2016–2017).

DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

Conseils de développement sectoriel

- L'ABGF établira un réseau de conseils de développement sectoriel. Ils identifieront les occasions qui se présentent pour stimuler l'investissement et l'emploi au Canada, développer et mobiliser les technologies canadiennes, mettre à profit pour un usage commercial plus général des technologies issues d'établissements d'enseignement, investir dans des produits et pratiques qui respectent le développement durable et mieux pénétrer les marchés d'exportation. (Coût : 50 millions de dollars par année)

Rehausser la valeur ajoutée de la production et les investissements dans des secteurs stratégiques

- Secteur de l'automobile : La nouvelle stratégie d'ensemble pour l'industrie de l'automobile comprendra notamment un soutien à l'outillage et au développement de produits pour les véhicules à carburants de remplacement, un soutien à la formation et l'inclusion de mesures pour s'attaquer au contraignant déséquilibre du commerce de l'automobile dans la politique commerciale.
- Soutien aux services ferroviaires voyageurs : Le financement public total de Via Rail a chuté de 65 % en valeur constante entre les records atteints dans les années 80 et 2012. L'ABGF rétablira le niveau de financement de l'exploitation et des immobilisations des années 80, ce qui coûtera 800 millions \$ par année.
- Foresterie durable : L'industrie forestière et celle des produits du bois et du papier exportent énormément et fournissent des emplois dans plusieurs de régions du Canada. L'ABGF soutiendra la relance durable de l'industrie forestière en créant un fonds de 300 millions de dollars par année.

Mesures nationales pour les industries vertes

- L'ABGF mettra en place une Mesure nationale pour les compétences vertes dotée de 100 millions de dollars par année pour soutenir la formation collégiale et sur place qui augmente la capacité des travailleuses et travailleurs canadiens d'offrir des services de haut niveau au sein des industries vertes.
- L'ABGF mettra en place un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 10 % pour les nouveaux investissements et l'outillage dans le secteur manufacturier des énergies vertes. (Coût : 50 millions de dollars par année)

Hausse du taux d'imposition pour les entreprises gazières, pétrolières et minières

- L'ABGF rétablira les taux d'impôt sur le revenu des sociétés pétrolières et gazières à 28 %. Ce même taux s'appliquera également aux minières. Conjointement, ces deux mesures augmenteront les recettes du gouvernement fédéral de 1 milliard de dollars par année.

Capitaliser la Banque de développement canadien

- Pour fournir le financement nécessaire à la réalisation des ambitieux programmes de développement élaborés par les conseils de développement sectoriel, l'ABGF créera et dotera une nouvelle banque publique de développement économique, la Banque de développement canadien. (Coût : 1 milliard de dollars)

EAU

Droit à l'eau potable et à l'assainissement

- L'ABGF soutiendra la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement, notamment en créant un Fonds public national pour les aqueducs et les égouts. (Coût : 2,6 milliards de dollars par année)
- L'ABGF créera un nouveau Fonds pour le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. (Coût : 1 milliard de dollars par année)

Protéger les réserves d'eau douce du Canada

- L'ABGF nettoiera les voies d'eau prioritaires. (Coût : 950 millions de dollars par année pendant cinq ans)
- L'ABGF mettra en œuvre un plan d'action global afin de protéger les Grands Lacs. (Coût : 500 millions de dollars)
- L'ABGF établira des cadres de suivi de la qualité et de la quantité de l'eau, notamment en augmentant le nombre de postes de contrôle, en formant le personnel en surveillance de la pollution de l'eau et en contribuant au Système mondial de surveillance continue de l'environnement de l'ONU. (Coût : 327,5 millions de dollars sur trois ans)
- L'ABGF rétablira le financement fédéral pour la Région des lacs expérimentaux. (Coût : 2 millions de dollars)

Études d'impact sur l'environnement

- L'ABGF appuiera et financera plusieurs études d'impact sur l'environnement, notamment en exigeant une étude de chaque projet énergétique et minier (coût : 50 millions de dollars) de même qu'une étude approfondie et indépendante des effets de la fracturation hydraulique et de l'exploitation des sables bitumineux sur l'eau (coût : 32 millions de dollars).

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Réduire les droits de scolarité à ce qu'ils étaient en 1992

- L'ABGF réduira les droits de scolarité à ce qu'ils étaient en 1992. Pour ce faire, l'ABGF mettra en place un transfert de 2 875 \$ par étudiant.e à temps plein réservé à l'éducation postsecondaire, indexé annuellement de 2 % et conditionnel à l'abaissement des droits de scolarité aux niveaux de 1992. Ce transfert s'appuiera sur la législation fédérale fondée sur des principes d'accessibilité, d'intégralité, de gouvernance collégiale, d'administration publique et de liberté académique. (Coût : 2,8 milliards de dollars en 2014–2015; 3,0 milliards de dollars en 2015–2016 et 3,2 milliards de dollars en 2016–2017)

Créer de nouvelles bourses basées sur le besoin financier et abolir les crédits d'impôt

- Plutôt que d'offrir de nouveaux prêts étudiants fédéraux, l'ABGF augmentera la valeur et le nombre de bourses offertes par le programme de Bourses d'études du gouvernement du Canada. Elles seront financées à même les fonds présentement utilisés pour payer les crédits d'impôt et les régimes d'épargne pour études. Cette mesure à coût nul redirigera 2,2 milliards de crédits d'impôt vers les bourses.

Éliminer le plafond du PAENP pour les étudiantes et étudiants autochtones

- Pour réduire les inégalités socioéconomiques entre les étudiantes et étudiants membres des Premières Nations et ceux et celles qui ne le sont pas, l'ABGF retirera le plafond de financement du PAENP. L'augmentation du financement et l'élargissement des critères d'admissibilité permettront par ailleurs de répondre aux besoins de tous les étudiantes et étudiants membres des Premières Nations.

Financement de la recherche et bourses d'excellence

- L'ABGF reconnaît l'importance d'attribuer le financement pour la recherche en fonction d'un processus indépendant et fondé sur le mérite et augmentera par conséquent de 10 % les budgets de base des conseils de recherche fédéraux. Les fonds seront répartis de façon asymétrique au profit des sciences humaines. (Coût 231 millions de dollars par année)
- L'ABGF portera le nombre de bourses d'études supérieures du Canada à 3 000, une hausse qui se conforme à la croissance moyenne du programme depuis 2003. (Coût 17 millions par année)

ÉGALITÉ DES GENRES

Plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes

- L'ABGF injectera des fonds dans un Plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes qui comprendra une hausse du financement des programmes de prévention et des services aux victimes de même qu'un soutien financier assurant l'uniformité de l'accès aux services sociaux et juridiques spécialisés de même qu'aux services de santé spécialisés. (Coût : 498 millions de dollars par année)

Augmenter le financement de Condition féminine Canada

- L'ABGF augmentera le financement de Condition féminine Canada et lui redonnera le mandat de subventionner les groupes de femmes pour qu'elles effectuent des études indépendantes sur les effets des politiques gouvernementales et mènent des actions de sensibilisation. (Coût : 100 millions de dollars par année)

Atteindre l'équité salariale au fédéral

- L'ABGF garantira activement une même rémunération pour un travail de valeur égale en abrogeant la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public et en la remplaçant par une législation proactive en faveur de l'équité salariale. L'ABGF mettra également en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004. (Coût : 10 millions de dollars par année)

Abolir le fractionnement du revenu de retraite

- L'ABGF éliminera les politiques fiscales qui exacerbent l'insécurité économique des femmes et réduisent leur participation à la vie active, comme les mesures de fractionnement du revenu de retraite. (Économies projetées : 1,5 milliards de dollars en 2014–2015; \$1,6 milliards de dollars en 2015–2016; et plus par la suite)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Éliminer les subventions aux industries extractives

- L'ABGF réformera des subventions aux industries extractives, notamment en n'accordant la remise sur les frais d'exploration au Canada qu'aux explorations infructueuses et en omettant de renouveler le crédit d'impôt pour l'exploration minière qui favorise l'émission d'actions accréditives. (Économies : 375 millions de dollars en 2014–2015, 340 millions de dollars par la suite)

Programme national de conservation

- L'ABGF mettra en place un Programme national de conservation pour investir dans la santé des océans, le réseau de parcs nationaux du Canada, les terres privées, les prairies, les terres humides et la protection des oiseaux migrateurs. De plus, l'ABGF tentera de rapprocher les Canadiennes et Canadiens de la nature. (454 millions de dollars en 2014–2015, 154 millions de dollars par la suite)

Énergie durable : ouvertures stratégiques

- L'ABGF investira dans les ouvertures stratégiques qui permettront au Canada d'atteindre son objectif de voir, d'ici 2020, 90 % de son électricité produite sans émettre de gaz à effet de serre. Pour ce faire, l'ABGF établira notamment un Fonds d'action durable pour l'énergie destiné aux collectivités du Nord et en région éloignée (15 millions de dollars pendant trois ans) et favorisera le développement et la commercialisation de technologies de stockage de l'énergie (130 millions de dollars sur 5 ans). De plus, la Stratégie nationale en matière de logement écologique déploiera dans les maisons à travers le pays les réussites en matière d'efficacité énergétique (250 millions de dollars par année pendant cinq ans).

Soutenir les mesures internationales d'adaptation et d'atténuation

- L'ABGF s'assurera que le Canada contribue sa juste part à l'engagement qu'ont pris les pays industrialisés de mobiliser conjointement pour le financement de la lutte contre les changements climatiques 100 milliards de dollars US par année « provenant d'un large éventail de sources », et ce, d'ici 2020. (Coût : 400 millions de dollars par année de 2014 à 2016)

FISCALITÉ

Rétablir les taux d'impôt sur les sociétés de 2007

- Le gouvernement fédéral a coupé presque de moitié le taux général d'imposition du revenu des sociétés, qui est passé de 29,1 % en 2000 à 15 % en 2011. L'ABGF rétablira ce taux à 22 %, tout juste sous celui de 2006, 22,1 %. Cette hausse générera des recettes supplémentaires estimées à 9,8 milliards de dollars par année. De plus, l'ABGF instaurera une hausse proportionnelle du taux d'imposition des petites entreprises, qui passera de 11 % à 15 %. Cette seconde hausse générera 9,8 milliards de dollars supplémentaires par année.

Nouveau palier d'imposition pour les revenus supérieurs à 250 000 \$ (35 %)

- L'ABGF créera un nouveau palier d'imposition à 35 % pour les revenus supérieurs à 250 000 \$, ce qui générera des recettes de 2,5 milliards de dollars en 2015.

Éliminer les échappatoires fiscales et simplifier le régime fiscal

- L'ABGF éliminera ou limitera nombre de crédits d'impôt et augmentera considérablement le financement des programmes publics. Au total, ces correctifs permettront au gouvernement d'économiser 9,6 milliards de dollars par année.

Retenue à la source dans les paradis fiscaux

- On estime que le recours aux paradis fiscaux entraîne des pertes pour le Canada allant jusqu'à 10 milliards de dollars par année. En plus d'une plus grande coopération internationale et d'une application beaucoup plus ferme de la législation, l'ABGF prévoit qu'une modeste retenue à la source de 1 % s'appliquera aux actifs détenus dans les paradis fiscaux. Cette mesure générera 2 milliards de dollars par année et encouragera ceux et celles qui placent leurs actifs à l'étranger, à l'abri de l'impôt, à rapatrier leur fortune.

Taxe sur les transactions financières

- L'ABGF tentera de parvenir à un accord avec les provinces pour mettre en place une taxe généralisée sur les transactions financières au taux de 0,5 % (semblable à celui du Royaume-Uni) pour les actions et à des taux inférieurs sur les obligations et les produits dérivés. Cette mesure générera plus de 4 milliards

de dollars par année, et ce, même en supposant une réduction de 50 % du volume de transactions.

Droits de succession (seuil : +5 M\$)

- L'ABGF instaurera des droits de succession minimums de 45 % sur les successions égales ou supérieures à 5 millions de dollars, sur le modèle de la *Estate Tax* aux États-Unis. (Recettes estimées : 2 milliards de dollars par année)

Taxe sur le carbone

- L'ABGF introduira le 1^{er} juillet 2016 une taxe nationale sur le carbone de 30 \$ par tonne. La taxe nationale harmonisée sur le carbone s'appliquera dans les provinces où aucune taxe sur le carbone n'est en vigueur et celles où le taux est inférieur. Les revenus bruts, déduction faite des ajustements fiscaux provinciaux et à la frontière, atteindront environ 15 milliards de dollars par année.

Remboursement d'impôt national pour l'environnement

- Comme toute forme de tarification ou de réglementation du carbone, les taxes sur le carbone sont régressives. Par conséquent, la moitié des recettes (7,5 milliards de dollars par année) sera redirigée vers un remboursement d'impôt pour l'environnement extrêmement progressif. Il offrira à la majorité des Canadiennes et Canadiens un crédit d'impôt supérieur au montant déboursé au cours de l'année en taxes sur le carbone.

INÉGALITÉS DE REVENUS, PAUVRETÉ ET RICHESSE

Transfert aux provinces en matière de lutte à la pauvreté

- L'ABGF mettra en place un nouveau transfert fédéral aux provinces pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de lutte à la pauvreté. La valeur de ce transfert sera de 2 milliards de dollars au cours des deux premières années, ce à quoi s'ajoutent les mesures fédérales suivantes.

Doubler le crédit d'impôt remboursable pour la TPS

- Pour contribuer à ce que le soutien au revenu soit accessible et suffisant, l'ABGF doublera dès maintenant le crédit d'impôt remboursable pour la TPS et augmentera le seuil de revenu au-delà duquel le crédit commence à diminuer pour que plus de familles y aient droit. (Coût : 4,5 milliards de dollars par année)

Doubler le supplément de la Prestation nationale pour enfants

- L'ABGF doublera le supplément de la Prestation nationale pour enfants afin de réduire d'environ 26 % la pauvreté chez les enfants. (Coût : 3,1 milliards de dollars par année)

Annuler la Prestation universelle pour la garde d'enfants

- L'ABGF annulera la Prestation universelle pour la garde d'enfants. (Économies : 2,0 milliards de dollars)

INTERNET

Moderniser l'infrastructure haute vitesse

- L'ABGF haussera les investissements liés à la modernisation de l'infrastructure numérique du Canada pour qu'ils se situent à un milliard de dollars par année pendant 10 ans.

Relancer le Programme d'accès communautaire

- L'ABGF affectera 40 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015 au soutien aux sites d'accès public du Programme d'accès communautaire, qu'ils soient nouveaux ou déjà en place.

JEUNES

Mesure pour les jeunes travailleurs et travailleuses

- L'ABGF mettra en place une Mesure pour les jeunes travailleurs et travailleuses qui inclura notamment des subventions salariales pour les employeurs qui embauchent des jeunes et des mesures pour mettre en relation les employeurs et les jeunes tout en ciblant le ministère des Travaux publics pour s'assurer que les jeunes soient impliqués dans les projets qu'il finance. (Coût : 100 millions de dollars par année)
- L'ABGF mandate Statistique Canada pour qu'il ajoute, dans son Enquête mensuelle sur la population active, une série de questions sur les stages non rémunérés afin de connaître leur nombre, leur durée et leur secteur d'activité.

Étude sur la participation électorale des jeunes

- L'ABGF s'assurera que le problème de la participation électorale des jeunes soit étudié et que le fait de s'y attaquer devienne une priorité gouvernementale. Un institut de recherche indépendant sera chargé d'effectuer une étude nationale approfondie sur le sujet qui combinera méthodes quantitatives (sondage) et qualitatives (groupes de discussion et assemblées publiques locales). (Coût : 10 millions de dollars en 2014–2015)

LOGEMENT

Nouveaux logements à loyer modique

- L'ABGF augmentera les investissements fédéraux en matière de logements à loyer modique et d'itinérance pour qu'ils atteignent 2 milliards de dollars par année. Les provinces et les territoires devront contribuer un financement équivalent. Ces nouvelles sommes seront réparties entre trois principales mesures concernant le logement et l'itinérance : la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, le financement pour l'Investissement dans le logement abordable et le financement pour les logements sociaux déjà existants. (Coût : 2 milliards de dollars par année)

PETITE ENFANCE

Développer les services de garde à prix abordable

- L'ABGF commercera à bâtir, de concert avec les provinces, territoires et communautés autochtones, un réseau de CPE qui offrira un accès équitable aux enfants de toutes les familles à travers le Canada. Ces CPE seront gérés par les pouvoirs publics et offriront des services abordables, inclusifs et de grande qualité.
- En 2014–2015, l'ABGF investira 1,0 milliard de dollars et haussera ce montant d'un milliard de dollars supplémentaire chaque année pendant cinq ans.
- L'ABGF établira un cadre stratégique fédéral de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces/territoires. L'ABGF fournira un financement fédéral à ceux et celles qui seront responsables de mettre au point et d'assurer la planification, la gestion, le financement et la surveillance publics des services de garde.

PREMIÈRES NATIONS

Infrastructure des Premières Nations

- L'ABGF investira 470 millions de dollars par année au cours des 10 prochaines années dans les réseaux de traitement des eaux usées et 1 milliard de dollars par année pour les 10 prochaines années afin de s'attaquer à la crise du logement dans les collectivités des Premières Nations.

Jeunesse autochtone

- L'ABGF investira 715 millions de dollars en 2014–2015 pour combler l'actuel déficit en matière de financement de l'éducation et assurera un financement équitable des organismes de protection de la jeunesse des Premières Nations.

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

- L'ABGF investira 573 millions de dollars dans le programme des SSNA en 2014–2015, et 805 millions de dollars en 2015–2016, en plus d'adopter une approche globale dans l'élaboration de programmes en santé mentale et à l'intention des toxicomanes.

Formation spécialisée

- L'ABGF injectera 500 millions de dollars d'argent neuf dans la formation spécialisée. L'ABGF investira également 100 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années pour soutenir des programmes incitatifs qui favoriseront les partenariats entre les entreprises et les Premières Nations.

Doubler le nombre de programmes de prévention de la violence familiale

- L'ABGF investira davantage dans les programmes de prévention de la violence familiale. (Coût : 30 millions de dollars par année)

Commission nationale d'enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

- L'ABGF assurera la tenue et le financement d'une Commission nationale d'enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. (Coût : 10 millions de dollars sur 2 ans)

Soutenir la justice réparatrice autochtone

- L'ABGF investira 51,2 millions de dollars par année pour soutenir les cercles de guérison, les systèmes de justice et les programmes de justice communautaire des Premières Nations.

RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES

Bonifier le Supplément de revenu garanti

- L'ABGF triplera le Supplément de revenu garanti pour les personnes célibataires et doublera le seuil au-dessus duquel il est amputé. Cette mesure réduira de 35 % le taux de pauvreté chez les personnes âgées. (Coût : 1,1 milliards de dollars par année)

Limiter les cotisations aux REER à 20 000 \$ par année

- L'ABGF plafonnera à 20 000 \$ les cotisations aux REER, ce qui n'affectera que ceux et celles qui gagnent plus de 110 000 \$ et permettra d'économiser 1,1 milliard de dollars par année.

Bonifier l'accès à la Sécurité de la vieillesse

- L'ABGF annulera la décision de reporter l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans et ramènera à 65 ans l'âge auquel on devient admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti.
- L'ABGF engage le gouvernement fédéral à examiner comment mieux soutenir les personnes âgées nouvellement arrivées qui vivent dans la pauvreté faute de recevoir des paiements de la Sécurité de la vieillesse.

SANTÉ

Programme national d'assurance-médicaments

- L'ABGF instaurera un Programme national d'assurance-médicaments qui se substituera aux dépenses privées et réduira considérablement les dépenses publiques. L'ABGF affectera 2 milliards de dollars et 10 % des dépenses privées (1,39 milliards de dollars) en 2014–2015 à la création d'un régime national d'assurance-médicaments. En 2015–2016, l'ABGF augmentera le montant de 13 % pour atteindre un total de 3,83 milliards de dollars. En 2016–2017, il sera haussé de 20 % pour atteindre 4,59 milliards de dollars. Les économies ultérieures compenseront pour les coûts de démarrage du programme.

Services communautaires

- L'ABGF réintroduira le transfert réservé aux services communautaires. Pour établir leur niveau de base, les montants de 1995 seront indexés pour refléter la croissance démographique et l'inflation. Les sommes atteindront ainsi 75 \$ par personne (2,6 milliards de dollars) pour les services de santé communautaire (incluant les soins à domicile et les services paramédicaux) qui correspondent aux critères de la Loi canadienne sur la santé et sont sous ordonnance médicale.
- L'ABGF prévoit un investissement non renouvelable de 300 millions de dollars qui permettra de fonder 140 nouveaux centres de santé communautaire, de créer 10 000 nouveaux emplois et d'élargir l'accès aux services dans les régions qui n'ont présentement pas accès à ce modèle de soins.

Soins de longue durée

- L'ensemble des dépenses en soins de longue durée a atteint 20 milliards de dollars en 2010. Elles sont réparties entre les gouvernements et les personnes qui doivent déboursier elles-mêmes. La portion publique, 14,4 milliards de dollars, était divisée entre le gouvernement fédéral (20,4 % ou 2,9 milliards de dollars) et les gouvernements provinciaux/territoriaux (11,5 milliards de dollars). Ce sont souvent les citoyennes et citoyens les plus démunis du Canada qui ont dû payer les 5,64 milliards de dollars restants.
- L'ABGF investira 2,3 milliards de dollars dans les soins à domicile et de longue durée pour permettre de libérer des lits de soins actifs et transférer les patientes et patients en attente d'une place dans un autre type d'établissement. Ceci permettra de dégager des ressources hospitalières pour réduire les taux d'occupation

et les temps d'attente élevés, et financer des services de consultation externe en réadaptation. L'ABGF investira également 3,2 milliards de dollars pour réduire de 50 % les frais d'utilisation des soins de santé facturés aux résidents et résidentes des centres de soins de longue durée.

Soins dentaires pour les enfants

- Près de 60 % des enfants et des jeunes canadiennes et canadiens et 96 % des adultes ont des caries, une maladie qu'on peut pourtant facilement prévenir. L'ABGF élargira l'accès aux soins dentaires de base en mettant l'accent sur la prévention, et ce, en commençant par un programme à frais partagés qui offrirait aux enfants et aux jeunes des soins dentaires préventifs et curatifs de base au sein même des écoles. L'ABGF offrira 90 \$ par habitant à toute province qui met en place un tel programme. Cette mesure coûtera 280 millions de dollars au gouvernement fédéral si toutes les provinces l'adoptent.

Prestataires de soins de santé autochtones

- Au cours des deux prochaines années, l'ABGF accordera 50 millions de dollars aux établissements d'enseignement post-secondaire pour soutenir les programmes d'éducation en soins de la santé qui forment les étudiantes et étudiants autochtones travaillant auprès des peuples et des communautés autochtones.

Abolition des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche

- L'ABGF mettra fin au financement de 73 millions de dollars par année (2013–2016) dédié aux Centres d'excellence en commercialisation et en recherche. Ce financement sera redirigé vers :
 - le rétablissement et l'expansion du Programme de contribution pour la santé des femmes. (10 millions de dollars par année)
 - le financement d'une gamme complète de services en santé mentale, avec un accent particulier sur la promotion, la prévention, le traitement et le soutien communautaire. (30 millions de dollars par année)
 - le rétablissement du financement pour le Programme fédéral de santé intérimaire afin de s'assurer que tous les réfugiées et réfugiés ont accès aux mêmes soins de santé que les citoyennes canadiennes et citoyens canadiens dans la même situation économique. (20 millions de dollars par année)

SERVICES PUBLICS

Bureau des biens publics

- L'ABGF supprimera le Fonds P3 Canada et convertira PPP Canada en Bureau des biens publics. Ce dernier contribuera à la création d'une économie verte par le biais de la formation et au renouvellement des infrastructures vieillissantes en favorisant les techniques de construction durables et écologiques dans le choix des entrepreneurs et en introduisant des mesures de formation et de création d'emplois localisées et ciblées. (Coût nul)

Fonds de déploiement à grande échelle

- L'ABGF créera un Fonds de déploiement à grande échelle pour remplacer les présentes obligations à impact social. Le fonds appuiera et réalisera des projets dont l'efficacité a été prouvée avec rigueur ailleurs ou à plus petite échelle. (Coût : 300 millions de dollars en 2014–2015)

VILLES ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Renouvellement réfléchi des infrastructures

- L'ABGF mettra en place le Fonds de renouveau communautaire (FRC) comme complément au nouveau plan Chantiers Canada.
- L'ABGF engagera 2,6 milliards de dollars par année, dont 1,35 milliard pour l'élaboration d'une stratégie nationale concernant le transport en commun et le financement de nouvelles infrastructures de transport en commun. Les projets doivent être conçus pour augmenter l'achalandage et réduire la durée des trajets des usagers et usagères du transport en commun. Cette portion du fonds sera répartie en fonction d'un montant par habitant, ciblant les régions fortement peuplées avec le plus de congestion routière.
- La tranche restante de 1,25 milliards de dollars par année sera dédiée à l'infrastructure économique de base durable. Cette portion du fonds sera répartie en fonction d'un montant de base et d'un montant par habitant.

Cadre stratégique de développement économique communautaire

- Pour encourager la co-construction continue de politiques publiques soutenant le développement économique communautaire, l'ABGF créera et financera une table ronde qui aura pour mission d'établir de bonnes relations entre les trois paliers gouvernementaux et les citoyennes et citoyens. (Coût : 2,5 millions de dollars)

Programme de revitalisation des quartiers

- L'ABGF établira un programme et un fonds fédéral de revitalisation des quartiers. Le fonds offrira un soutien financier de base pluriannuel pour la création et les activités de sociétés de revitalisation de quartier (SRQ) dans les secteurs urbains sous-financés d'un bout à l'autre du pays. (Coût : 100 millions de dollars par année pendant cinq ans)